

DÉBAT PUBLIC

Petite Seine grand gabarit

Projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre
Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine



La Commission nationale du débat public est chargée de veiller au respect :

- de la **participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national,
- des **bonnes conditions d'information du public**, d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer **la concertation avec le public.**



Le débat public: 5 principes fondamentaux

- **EQUIVALENCE** : toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis quel que soit son statut.
- **TRANSPARENCE** : clarté et accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque.
- **ARGUMENTATION** : le débat se construit sur la base d'opinions argumentées.
- **NEUTRALITE** : la CPDP n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.
- **INDEPENDANCE** : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.



Le débat public Petite Seine grand gabarit

Projet d'extension du réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en le prolongeant de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine.

Le maître d'ouvrage, Voies navigables de France (VNF), est ici présent afin de développer le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, et répondre à vos questions.



Le débat public Petite Seine grand gabarit

La Commission particulière du débat public (CPDP), **indépendante** de Voies navigables de France et des pouvoirs publics :

- organise et anime le débat,
- diffuse une **information complète, transparente et objective** à destination de la population,
- permet à la **population de s'exprimer** dans le cadre des réunions publiques, du site internet ou par le biais de contributions écrites,
- veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux **questions posées par le public.**



Deux débats publics en parallèle

- Le débat public **Crue Seine Bassée** sur le projet d'aménagement de la Bassée.
- Deux débats menés de manière **concomitante** et **coordonnée**, par deux CPDP en partie communes.



Les suites du débat public

- La CPDP produit, à la fin du débat public, un compte rendu exhaustif du débat et des **opinions exprimées**.
- Voies navigables de France décide, dans un délai de trois mois après la publication du compte rendu du débat public, **par un acte publié, du principe et des conditions de poursuite du projet**.



Merci à tous de participer à cette réunion,
nous sommes toujours à votre disposition pour
recueillir vos interrogations et contributions :

Bureau de la CPDP
1, rue des Ponts
10400 NOGENT-SUR-SEINE
03 73 27 02 36

contact@debatpublic-petiteseinegrandgabarit.org

Pour veiller à ne manquer aucun argument, cette réunion sera enregistrée, avec votre accord.

Les comptes-rendus et verbatim* de la réunion seront mis en ligne, sous quatre jours, sur le site:

www.debatpublic-petiteseinegrandgabarit.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Mise à grand gabarit
de la liaison fluviale
Bray/Seine-Nogent/Seine

* *Transcription mot à mot d'une déclaration orale.*